



29.09.2010 - 13:41 Uhr

Choc et indignation pour tous les amis des animaux : Le Conseil des Etats ne veut pas interdire l'importation des produits dérivés du phoque en Suisse !

Montreux (ots) -

La Fondation Franz Weber est indignée par la décision d'une petite majorité (19 contre 16 voix) du Conseil des Etats contre un embargo sur les produits dérivés du phoque en provenance d'une chasse qui inflige aux animaux des souffrances graves et inutiles. La Suisse refuse ainsi de reprendre la réglementation de l'UE qui a déjà décidé une telle interdiction (grâce, entre autre, au travail de la Fondation Franz Weber au Canada et au Parlement européen).

La présidente Doris Leuthard et le président de la commission consultative, le Conseiller aux Etats Theo Maissen s'imposent devant le Conseil des Etats avec des arguments hypocrites : un embargo n'aiderait pas les phoques et la Suisse pourrait encourir une plainte auprès de l'OMC. Ils perdent de vue à cette occasion qu'une baisse de la demande a un effet direct sur le nombre de phoques tués dans d'atroces souffrances. Le Canada a certes annoncé vouloir déposer une plainte auprès de l'OMC, mais ne l'a toujours pas fait. Au lieu de réfréner la chasse aux phoques cruelle par nature, la Suisse se plie devant les menaces du Canada. L'Union Européenne a montré dans ce contexte beaucoup plus de force de caractère.

Vera Weber, directrice de campagne de la Fondation Franz Weber est choquée et déçue : « Cette décision va totalement à l'encontre d'une préoccupation partagée par la majorité des citoyens et citoyennes suisses qui rejettent les produits issus d'une chasse cruelle. Je suis moi-même témoin oculaire de la chasse aux phoques canadienne, il n'y a pas de mots pour décrire la détresse de ces animaux. C'est une journée noire pour les phoques, et pour la Suisse ! ».

Une histoire sans fin pour plus de protection animale

Le 3 octobre 2008 déjà, le Conseil national avait transmis sans opposition une motion Aeschbacher au contenu similaire. Le Conseil des États avait alors fait le contraire en refusant la motion Aeschbacher et en lançant, à la demande de sa commission consultative, une nouvelle proposition. Celle-ci donnait l'impression de limiter le commerce de produits dérivés du phoque mais en réalité aurait créé une base légale favorable au commerce des produits dérivés du phoque, en provenance du Canada notamment. Pour la Fondation Franz Weber, la proposition du Conseil des États était inacceptable. Sa directrice de campagne, Vera Weber, a donc pris contact à ce sujet avec le conseiller national Oskar Freysinger pour le gagner à la cause et qui a, suite à cela, déposé une nouvelle motion avec 57 cosignataires. La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national dont Freysinger fait partie en a repris les objectifs et a déposé sa propre motion qui avait obtenu une nette majorité (149-2) au Conseil national et que le Conseil des Etats vient de rejeter à 19 contre 16 voix.

La Fondation Franz Weber continuera néanmoins à se battre à tous les niveaux contre la chasse aux phoques et suivra les développements au sein de l'Union Européenne.

Contact:

Vera Weber (Témoin oculaire de la chasse au phoque canadienne)

FONDATION FRANZ WEBER 1820 Montreux, Suisse, tel: +41 21964 37 37,
portable : 079 210 54 04 ffw@ffw.ch www.ffw.ch veraweber@ffw.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100019151/100611099> abgerufen werden.